

Certification Bilan de Compétences (CP FFP)

RS3592 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 315m
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES · SIRET : 44243374400038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification concerne plus particulièrement le champ de l'orientation professionnelle, de la psychologie du travail et de la formation professionnelle.

Cette certification est délivrée depuis 2014 selon les mêmes dispositions de formation. Elle délivre le certificat professionnel FFP de Consultant Bilan de Compétences depuis novembre 2016.

Cette certification Bilan de Compétences a pour objectif de valider les compétences en lien avec la méthodologie du bilan de compétences. Conçue et animée par des professionnels du Bilan de compétences et des Outils Psychométriques elle permet de :

- S'enrichir des différents concepts et fondements théoriques sous-tendant la pratique de l'accompagnement et du Bilan de compétences.
- Accompagner des transitions professionnelles.
- Acquérir une méthodologie adaptée à la pratique du bilan et notamment savoir conduire un entretien semi-directif.
- Réfléchir et travailler sa posture de conseiller bilan.
- Mettre en œuvre des méthodes d'analyse qui peuvent porter sur des objets différents (parcours professionnel, expériences, activité, connaissances...).
- Se munir d'outils opérationnels pour mener à bien une démarche d'accompagnement à l'orientation professionnelle.
- Se professionnaliser en tant que consultant bilan de compétences.
- Confronter et échanger sur sa pratique d'accompagnement.
- Se prévaloir d'une habilitation à un outil psychométrique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mobiliser et développer l'ensemble des moyens, ressources et relations nécessaires à la réalisation de bilans de compétences, à l'insertion professionnelle, à l'orientation vers la formation et l'emploi.
- Analyser une demande et contractualiser un accompagnement afin d'explorer les intérêts, capacités et valeurs mobilisés dans le contexte professionnel et, d'identifier les méthodologies pertinentes pour mener l'analyse d'expérience professionnelle.
- Mettre en œuvre des modèles d'accompagnement, dans le respect du code déontologique, permettant de recueillir les informations et données issues des entretiens centrés sur le récit de vie professionnelle. Identifier les pistes de projets professionnels afin d'élaborer un plan d'action objectivés et chronologique.
- Sélectionner

les outils et supports adaptés au bénéficiaire du bilan de compétences, à son profil, à son niveau et en restituer les résultats.

Toutes les compétences de la certification sont évaluées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La Certification Bilan de compétences (CP FFP) est accessible à toute personne non diplômée ayant une expérience avérée (5 ans) dans la prestation d'accompagnement individuel (conseiller, formateur, service RH) ou disposant d'un diplôme de niveau Master (Psychologie, RH, Formation...).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5904

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.cpffp.com/certificat/811>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3592/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	273
Montant total engagé	745 584 €
Coût moyen par dossier	2 731 €
Durée moyenne	38 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	80 %
France Travail	12 %
Reste à charge titulaire	7 %
Régions	1 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.